



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-26

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE

Présents : 10 ; Absent excusé : 1 ; **Votants : 10 ; Pour : 10** ; Contre : 0 ; Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le jeudi 30 avril**, à 19h30 le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien MOUNIÉ, Maire de Montségur.

Date de convocation du Conseil : 25 avril 2026

Présents : Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE.

Absent excusé : Pierre-Antoine CLANET

Secrétaire de séance : Marion FIANCETTE

Objet : Affectation des résultats – vote du budget primitif 2026 – budget général

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'à la suite de la délibération n°14-26 portant approbation du compte financier unique du budget Général, il y a lieu de voter le budget primitif 2026.

Il expose qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L2311-5, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique, et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Il rappelle que le Compte Financier Unique présente un excédent net cumulé de 25 147,01 Euros, et propose de procéder au vote du Budget 2026 et à l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après avoir délibéré, par **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** :

- **Reporte** l'intégralité de l'excédent en surplus en report à nouveau ligne 002 en recettes de fonctionnement : 25 147,01 euros
- **Approuve** le budget primitif 2026 tel que présenté par Monsieur le Maire et qui se compose des grands équilibres suivants :

Section de fonctionnement	
Dépenses	421 746,70 €
Recettes	421 746,70 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 284 890,11 €
Recettes	1 284 890,11 €

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.

Certifié exécutoire par Sébastien MOUNIÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 4 mai 2026 et de la publication le 4 mai 2026.

Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ